

Assises de la Jeunesse

20 et 21 Septembre 2014

Dossier d'inscription

Partie réservée au responsable jeunesse ou au référent régional Assises de la jeunesse

Documents à fournir par le participant (Réservé au responsable jeunesse ou au référent régional Assises de la jeunesse, à remplir avant envoi au participant)

Fiche de renseignements individuels oui non
Autorisation de prise de vue oui non
Autorisation parentale (si mineur(e)) oui non
Fiche de liaison sanitaire (si mineur(e)) oui non

Etat du dossier (Réservé au responsable jeunesse ou au référent régional Assises de la jeunesse, à remplir avant envoi à la DEVA - pôle jeunesse et volontariat)

Complet Incomplet

Document manquant :

.....

Date d'obtention prévisionnelle :

Réservé au responsable jeunesse ou au référent régional Assises de la jeunesse, à remplir avant envoi à la DEVA - pôle jeunesse et volontariat

Le participant est : Bénévole Etudiant Croix-Rouge française

Volontaire en service civique Autre précisez :

Voyage (à compléter ultérieurement si besoin)

	Date	Heure	Lieu : gare / aéroport / sur place	Moyen : Bus/Train/Avion/Véhicule personnel/Véhicule Croix-Rouge française
Arrivée à Port Barcarès				
Départ de Port Barcarès				

Pour l'inscription du participant aux Lab' du samedi après-midi, une communication sera faite au moment de la confirmation d'inscription.

Vu par le **coordinateur régional jeunesse** ou le **réfèrent régional Assises de la Jeunesse**

Avis :

Signature :

Important : Une participation forfaitaire aux frais de transports de 60€ par participant est prise en charge par les structures Croix-Rouge française de rattachement du participant.
Les modalités de répartition de cette participation financière sont décidées territorialement.

Validation départementale/territoriale du dossier (sauf étudiants Croix-Rouge)

Le Conseil de Délégation Départementale/Territoriale valide les dossiers d'inscription avant envoi à la délégation régionale en lien avec le coordinateur régional jeunesse/référent régional Assises de la jeunesse

Président de Délégation Départementale/Territoriale de(Département)

Avis :

Signature :

Partie réservée aux dossiers des étudiants des instituts de formation sanitaire et sociale de la Croix-Rouge française

Validation du Directeur de l'institut régional de formation sanitaire et sociale, avant envoi à la délégation régionale en lien avec le coordinateur régional jeunesse/référent régional Assises de la jeunesse

Avis :

Signature :

Visa de la Délégation Régionale (pour chacun des dossiers d'inscription)

Délégation régionale de(Nom de la Région Croix-Rouge française)

Visa :

La démarche générale d'inscription est animée par le coordinateur régional jeunesse ou le référent régional Assises de la jeunesse, nommé par la délégation régionale. Il devra être informé tout au long de l'avancée des inscriptions dans les territoires.

Chaque dossier d'inscription doit :

- être validé en conseil de délégation départementale/territoriale et signé par le président de délégation départementale/territoriale, puis être envoyé à la délégation régionale en lien avec le coordinateur régional jeunesse/référent régional Assises de la jeunesse
- être visé par la délégation régionale en lien avec le coordinateur régional jeunesse/référent régional Assises de la jeunesse
- être adressé à la DEVA - pôle jeunesse et volontariat :
 - par scan : jeunesse@croix-rouge.fr ou camille.mortreux@croix-rouge.fr
ou celine.richermoz@croix-rouge.fr
 - par fax : 01 44 43 11 42
 - ou par voie postale : Croix-Rouge française
DEVA - Pôle Jeunesse et Volontariat
98 rue Didot - 75014 Paris

Etant garante du nombre régional d'inscrits et de la représentativité des publics et des territoires, la délégation régionale, en lien avec le coordinateur régional jeunesse/référent régional Assises de la jeunesse, pourra effectuer une sélection parmi les dossiers d'inscription le cas échéant.

Le nombre de places étant limité, l'inscription sera définitive une fois la consolidation nationale des inscriptions effectuée, par la confirmation d'inscription adressée par mail au participant.

Contacts :

- Le coordinateur régional jeunesse/référent régional Assises de la jeunesse de votre région (coordonnées à télécharger sur <http://www.croix-rouge.fr/Nos-actions/Espace-Jeunesse/Assises-de-la-jeunesse>)
- DEVA - pôle jeunesse et volontariat : camille.mortreux@croix-rouge.fr - 01 44 43 32 84
celine.richermoz@croix-rouge.fr - 01 44 43 14 36

>> Pour plus d'informations sur les Assises de la jeunesse, rendez-vous sur :
https://intranet.croix-rouge.fr/crf/jcms/p2_920566/jeunesse/assises-de-la-jeunesse-2014

FICHE DE RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Mineur : Oui Non

Ville de naissance : _____

Monsieur Madame

Tel : _____ Mail : _____

Adresse : _____

Statut, fonction à la Croix-Rouge française (bénévole, étudiant, volontaire en service civique...) :

Activité à la Croix-Rouge française : _____

Région : _____ N° de département : _____

Numéro NIVOL (le cas échéant) : _____

Structure locale de rattachement : _____

Tel : _____ Mail : _____

Adresse : _____

Informations médicales spécifiques

Traitement médical ou allergie : _____

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom et prénom : _____

Tel : _____ Mail : _____

Lien de parenté : _____

Adresse complète : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Informations complémentaires :

Si vous parlez une ou plusieurs langues étrangères, merci de le préciser : _____

Information(s) complémentaire(s) (le cas échéant) : _____

NOTRE CODE DE BONNE CONDUITE

Il est attendu de chaque participant qu'il ait un comportement respectueux, notamment au regard des sept principes fondamentaux de la Croix-Rouge : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité.

Tout acte ou comportement pouvant troubler le bon fonctionnement du séjour pourra entraîner une exclusion du participant : le voyage retour s'effectuera alors à ses frais.

A : Le :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

(Participant(e) majeur(e) ou Représentant(e) légal(e) de la personne mineure)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à jeunesse@croix-rouge.fr

Autorisation de prise de vue PERSONNE PHOTOGRAPHIEE ou FILMEE MAJEURE OU MINEURE

Je soussigné(e)(*nom-prénom du participant ou du représentant légal*): _____

demeurant (*adresse, code postal*) _____

(si mineur) représentant légal de (*nom-prénom de la personne mineure*) _____,

donne par la présente autorisation à la Croix-Rouge française de reproduire et de diffuser pour tous usages les œuvres photos/audiovisuelles prises par un bénévole ou un professionnel les 19, 20 et 21 septembre 2014 et me représentant/ représentant l'enfant à ma charge.

Je cède gracieusement à la CRf, à titre exclusif, pour le monde entier et pour la durée de protection légale attachée aux œuvres de l'esprit, la totalité des droits de reproduction et de représentation de l'œuvre :

- pour toute forme d'exploitation, et notamment l'édition, la réédition, et la reproduction en nombre,
- par publication dans tout recueil, journal, revue ou catalogue, périodique ou non, sur tout site internet appartenant à la CRf ou exploitée sous sa responsabilité, sous forme d'affiches, affichettes ou documents quelconques.

Les droits cédés comprennent la reproduction de l'œuvre sur tous supports et sous toute forme et notamment :

- sur tout support d'imprimerie existant ou futur, notamment papier ou sous forme électronique, notamment Internet ou magnétique, sur cédérom (CD ROM), DVD, bandes magnétiques ;
- pour tout mode d'exploitation (presse, édition, cartes, affiches, etc.) accessible par réseau ou non ;
- selon tout procédé d'enregistrement, notamment digital ou analogique.

Les droits cédés comprennent également le droit de représentation.

Le droit de représentation comprend la communication au public par tous procédés connus ou inconnus.

La CRf s'engage à ce que les légendes accompagnant la diffusion de la ou des œuvres audiovisuelles ne portent pas atteinte à ma réputation ou à ma vie privée/ à la réputation ou à la vie privée de l'enfant à ma charge.

Le _____ à _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

(Participant(e) majeur(e) ou Représentant(e) légal(e) de la personne mineure)